

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
SOMBREFFE
5140

**CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

Art.L1122-13 – Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. (Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3).

Art.L1122-24 – Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil. Il est interdit à un membre du collège des Bourgmestre et échevins de faire usage de cette faculté.

Le Bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires à l'ordre du jour aux membres du Conseil

Art L1122-17 – Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou la troisième fois que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du précédent article.

Art.L1122-15 – Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le président.

Art.L1122-25 § 1 – Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages: en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art.L1122-27 – Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du conseil votent à haute voix.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée.

Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu.

Art.L1122-28 – En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Sombreffe, le 20 janvier 2025

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **jeudi 30 janvier 2025 à 19h30** à l'Administration communale de Sombreffe.

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

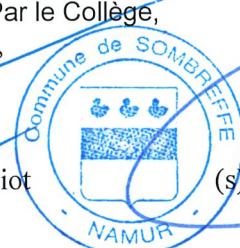
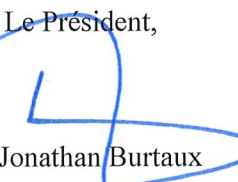
1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance
2. Tutelle : Décisions prises par les autorités de tutelle dans divers dossiers - Information
3. Secrétariat général : Arrêtés de police et ordonnances - Communication
4. Rénovation énergétique de la Maison communale - Marché de travaux : Conditions, estimation et mode de passation, Cahier Spécial des Charges
5. Cadre de Vie : Aménagements des combles de la Maison communale - Marché de service : Désignation d'un auteur de projet
6. Déclaration de politique communale - Adoption
7. Personnel : Modification du règlement de travail - Utilisation du GSM - Avantage en nature (ATN)
8. Personnel : Modification du règlement de travail: Adaptation du régime de vacances du personnel de nettoyage scolaire - Modification
9. Cohésion Sociale : Règlement communal relatif à la location des locaux communaux et au prêt de matériel - Dispositions relatives aux gobelets - Modification
10. Cohésion Sociale : Règlement communal relatif à la location des locaux communaux et au prêt de matériel - Locaux communautaires des écoles - Modification
11. Cadre de Vie : Projet d'AM relatif à la circulation routière - Limitation de vitesse sur la RR29 - Avis
12. Conseillers communaux – Déclarations facultatives d'appareusement – Prise d'acte
13. Affaires générales - IDEFIN : Assemblée Générale extraordinaire du 27 mars 2025 - Prorogation de la durée de l'Intercommunale
14. Direction générale : BEP : Désignation de représentants à l'Assemblée générale
15. Direction générale : BEP Environnement : Désignation de représentants à l'Assemblée générale
16. Direction générale : BEP Expansion économique : Désignation de représentants à l'Assemblée générale
17. Direction générale : BEP Environnement - Comité d'Avis - Désignation d'un représentant
18. Direction générale : La Terrienne du Crédit social : Désignation de représentants à l'Assemblée générale
19. Direction générale : ORES Assets - Désignation des représentants aux Assemblées générales

20. Direction générale : IMIO : Désignation de représentants à l'Assemblée générale
21. Direction générale : IGRETEC : Désignation de représentants à l'Assemblée générale
22. Direction générale : INASEP : Désignation de représentants à l'Assemblée générale
23. Direction générale : IMAJE : Désignation de représentants à l'Assemblée générale
24. Direction générale : IDEFIN : Désignation de représentants à l'Assemblée générale
25. Direction générale : UVCW asbl - Désignation d'un représentant à l'Assemblée générale
26. Direction générale: U.V.C.W. - Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration pour la législature 2024-2030
27. Direction générale: U.V.C.W. - Désignation d'un représentant à la "Commission générale d'avis pour les centres de vacances" pour la législature 2024-2030
28. Direction générale : INASEP – Comité de contrôle du service d'études : Désignation d'un représentant effectif et d'un représentant suppléant
29. Cohésion sociale : Opération de Développement Rural (ODR) - Commission Locale de Développement Rural (CLDR) - Membres effectifs/suppléants - Actualisation des membres de la CLDR : Prise d'acte des démissions
30. Cohésion sociale : Opération de Développement Rural (ODR) - Commission Locale de Développement Rural (CLDR) - Membres effectifs/suppléants - Actualisation des membres de la CLDR : Prise d'acte d'incompatibilité et de démission d'office de la part citoyenne
31. Cohésion sociale: ODR - Constitution d'une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) - Désignation du/de la Président.e et des représentants du quart communal
32. Enseignement : COPALOC - Désignation des représentants du Pouvoir organisateur
33. Cohésion sociale/ATL : Commission Communale de l'Accueil – Modifications de composition
34. Cadre de Vie : Renouvellement de la commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) - Décision
35. Enregistrement et diffusion en ligne du conseil communal - Point à la demande d'une Conseillère communale
36. Questions orales des Conseillers communaux (sous réserve)

Huis Clos

37. Secrétariat général/Personnel : Désignation de personnel non statutaire - Communication
38. Enseignement - Année scolaire 2024-2025 - demande d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental - institutrice primaire - seconde demande
39. Enseignement : Désignation d'une institutrice maternelle à partir du 18/10/2024 - 4P FWB - remplacement d'une institutrice primaire - ratification
40. Enseignement - Année scolaire 2024-2025 - Désignation d'un Maître spécial de religion catholique du 05/11/2024 au 04/07/2025 - 2P et 3P FWB (à S2) - ratification
41. Enseignement : Remplacement d'une institutrice primaire à partir du 22 novembre 2024 - Désignation - 24 P - Ratification
42. Enseignement : Remplacement d'une institutrice primaire à partir du 10 décembre 2024 - Désignation - 6P - Ratification

43. Enseignement : remplacement d'un maître spécial d'éducation physique à partir du 11/12/2024 - Désignation - 7P FWB - Ratification
44. Enseignement : remplacement d'un maître spécial d'éducation physique à partir du 12/12/2024 - Désignation - 10P FWB - Ratification
45. Enseignement - Remplacement d'un maître spécial de gymnastique à partir du 15/10/2024 - Désignation d'un maître spécial d'éducation physique temporaire - 5P - Ratification
46. Enseignement : remplacement d'un maître spécial d'éducation physique à partir du 16/12/2024 - Désignation - 7P FWB - Ratification

Par le Collège,
Le Secrétaire, Le Président,
  
(s) Thibaut Naniot (s) Jonathan Burtaux

